



Décembre 2020

Retour sur le webinar de dermato-allergo

Vous avez été très nombreux à suivre notre soirée de formation organisée conjointement avec la **FDVF** (Futurs Dermatologues et Vénérologues de France) !

Pour rappel, nous avons reçu le Pr Bérard et le Dr Jachiet en visioconférence pour parler toxidermie et dermatite atopique.

Le **replay** est toujours disponible via ce lien : <https://tinyurl.com/soireedermatoallergo>

Nous espérons pouvoir vous proposer prochainement d'autres soirées de ce type !

L'AJAF recrute !

Nous recherchons activement un **VP partenariat**, pour nous aider à développer de nouveaux projets notamment grâce à des fonds extérieurs (laboratoires...).

Tu aimes travailler en équipe ? Tu apprécies le contact et la négociation ? Ce poste est fait pour toi !

Envoyez nous vos candidatures par mail.

Pourquoi adhérer à l'AJAF ?

L'AJAF est avant tout une association **représentative** ayant pour but de **défendre** les droits des jeunes allergologues. Cette année, nous avons par exemple défendu le droit au remplacement. Nous faisons **remonter les problématiques locales**. Nous siégeons au sein des **assemblées générales** de l'ISNI et de la SFA, du SYFAL et tentons de porter vos voix au mieux. Nous nous battons pour faciliter votre **formation** et participons au développement de différents supports.

Les avantages de l'adhérent AJAF :

- réductions ou places réservées lors de certains congrès
- accès au groupe Fb «Remplacement /Installation en allergologie»
- accès aux soirées de formations

Votre adhésion est indispensable pour faire grandir l'association et envisager de nouveaux projets. Voilà pourquoi il est important de rester à jour de votre cotisation !

Présidente

Dr Claire Mérigaud Le Thai (Paris)

Secrétaire générale

Noémie Worbe (Rouen)

Trésorier

Dr Jérémy Corriger (Nancy)

VP représentante

ANAFORCAL

Dr Sarah Saf (Paris)

VP Communication

Dr Charlotte Beaumont (Clermont-Ferrand)

Chargé de mission

Scientifique

Dr Luc Colas (Nantes)

Chargée de mission

Communication

Dr Louise Collin (Dijon)

Chargée de mission

Capacité, installation, post-internat

Dr Jérôme Lesniak (Boulogne Billancourt)

Chargée de mission

Communication

Dr Claire Pascal (Paris)

Chargée de mission

Enseignement

Dr Marie Prévost (Tours)

Mail

asso-ajaf@gmail.com

Suivez-nous sur les réseaux !

asso-ajaf.org

Ajaf Asso

@BeAllergo

Assoajaf

Siège Social

Association des Jeunes Allergologues de France (AJAF)
10 rue de la justice
bât A 75020 Paris



Accès aux remplacements pour les internes du DES d'allergologie

L'annexe 41-1 du décret n° 94-120 du 4 février 1994 modifié en 2014 permettait aux étudiants du 3^e cycle des études de médecine d'obtenir des licences de remplacement. L'allergologie, une spécialité nouvelle créée par un arrêté du 26 décembre 2016, n'était donc pas mentionnée dans l'arrêté de 2014.

Le 30 septembre 2020, après sollicitation par l'AJAF et grâce à l'aide de la SFA, du SYFAL, et de l'ANAFORCAL notamment avec le Pr Demoly, le Pr Berard et le Dr Bosse, le conseil national de l'Ordre des médecins a décidé, dans l'attente d'une réponse réglementaire du Ministère de la Santé, **d'autoriser toutes les demandes de licence de remplacement durant les 6 premiers mois de l'année universitaire 2020-2021. La délivrance d'une licence de remplacement est réservée aux internes d'allergologie ayant validé leur phase d'approfondissement.** Cette licence couvrira l'année universitaire 2020-2021.

L'AJAF, par l'intermédiaire notamment de l'ISNI, a fait une demande auprès du Ministère de la Santé pour que l'obtention d'une licence de remplacement des internes d'allergologie se fasse de manière pérenne par la modification du cadre réglementaire.

En pratique, je suis interne du DES d'allergologie et souhaite obtenir ma licence de remplacement, que dois-je faire ?

- Avoir validé ma phase d'approfondissement (soit 6 semestres) et obtenir une **attestation le certifiant auprès de mon UFR de rattachement**
- Prendre un rendez-vous auprès du **conseil de l'ordre départemental** de mon lieu d'habitation, en vue de l'obtention de ma première licence de remplacement. Des pièces à fournir vous seront demandées comme une photo d'identité, votre responsabilité civile professionnelle, un CV et un certificat d'inscription pour l'année en cours à la fac de médecine.
- La licence est valable jusqu'au 15 novembre de chaque année et nécessite d'être renouvelée si besoin.

⚠ Une licence de remplacement ne constitue pas une autorisation de remplacement.

L'autorisation de remplacement est délivrée par le conseil départemental dont dépend le médecin remplacé, avec qui il vous faudra établir obligatoirement au préalable un contrat de remplacement (code de la santé publique).



Décembre 2020



Connaissez-vous DRAGO ?

5 allergologues (Dr Julien Cottet, Dr Edouard Sève, Dr Hoai-Bich Trinh, Dr Eric Fromentin et Dr Mickael Pouliquen), avec le soutien du SYFAL et de l'ARCAA, ont récemment lancé l'**application DRAGO**.

Celle-ci, entièrement **gratuite**, a pour but d'améliorer l'**observance de l'ITA** (comprimé et APSI) par le biais de **jeux chronométrés** pendant la prise du traitement, et par un processus d'identification à un **avatar dragon évolutif** entièrement personnalisable.

Elle a été conçue en **coopération** avec les patients, qui attendaient une application **ludique, fun**, sans rappel du statut de malade.

Pour en savoir plus, vous trouverez une **vidéo explicative** <https://youtu.be/cSamlZLwYwg> ainsi qu'une **vidéo promotionnelle** pour les patients <https://youtu.be/k2ceR8lx19I>

App disponible sur GooglePlay et Appstore.
Suivez DRAGO sur Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram et TikTok (@DRAGOappli) !

E-allergie

Le site est désormais payant pour les étudiants

Comme vous avez pu amèrement le constater, depuis le 1er novembre 2020, **le site e-allergie est désormais payant (90 € hors taxe par an)**.

En effet, les fondateurs du site se retrouvent dans l'incapacité de pouvoir continuer à proposer gratuitement ces services et cela notamment à cause du changement du Code de Santé Publique interdisant les cadeaux aux étudiants (loi Anti Cadeaux).

Les mises à jour annuelles nécessitent beaucoup de temps aux rédacteurs, aux infographistes, à quoi s'ajoute la maintenance du site.

L'AJAF est en pour parler avec les fondateurs pour trouver une solution pour les étudiants car ce site reste un outil complémentaire à la formation des allergologues.

Nous vous tiendrons informés de ces avancées.

Le Réseau d'Allergo-Vigilance® (RAV) a besoin de vous !

Fondé en 2002 par le Pr D.A. Moneret-Vautrin, le RAV enregistre les cas d'anaphylaxie sévère, déclarés par ses adhérents, dans les domaines de l'anaphylaxie alimentaire, médicamenteuse, et aux hyménoptères.

Un rôle de veille sanitaire et épidémiologique :

Les données du RAV permettent d'identifier les allergènes à haut risque, rares ou émergents, d'analyser le mode de prise en charge de l'anaphylaxie sévère, ses particularités dans certains domaines (scolaire, transports...), d'aborder l'insuffisance d'étiquetage des allergènes...

De 2002 à ce jour, 3189 cas ont été analysés et validés !

Sécurisation des données :

Chaque cas est diffusé de manière anonyme et reste la propriété intellectuelle du médecin déclarant.

Une banque de données unique, fondamentale pour l'amélioration des connaissances de santé publique en matière d'anaphylaxie, mais non exhaustive :

Afin d'approcher au maximum la situation épidémiologique réelle, en particulier en anaphylaxie alimentaire qui est de plus en plus préoccupante, nous devons augmenter le nombre d'adhérents déclarants. Chacun de vous peut y participer !

- Déclarez facilement vos cas à l'aide de fiches Word ou sur le site du RAV www.allergyvigilance.org
- Recevez plusieurs fois par semaine les cas diffusés aux membres (une FMC rapide et enrichissante)
- Participez à l'enrichissement de la banque de données du RAV
- Adhésion gratuite pour les jeunes allergologues en formation, et pour les déclarants réguliers
- Pour adhérer c'est simple ! Présentez-vous par mail à reseau@allergyvigilance.org ou contactez Sélima au 06 33 70 10 45



Présidente

Dr Claire Mériquand Le Thai
(Paris)

Secrétaire générale

Noémie Worbe
(Rouen)

Trésorier

Dr Jérémy Corriger
(Nancy)

VP représentante

ANAFORCAL

Dr Sarah Saf
(Paris)

VP Communication

Dr Charlotte Beaumont
(Clermont-Ferrand)

Chargé de mission

Scientifique

Dr Luc Colas
(Nantes)

Chargée de mission

Communication

Dr Louise Collin
(Dijon)

Chargée de mission

Capacité, installation,

post-internat

Dr Jérôme Lesniak
(Boulogne Billancourt)

Chargée de mission

Communication

Dr Claire Pascal
(Paris)

Chargée de mission

Enseignement

Dr Marie Prévost
(Tours)

Mail

asso-ajaf@gmail.com

Suivez-nous sur les réseaux !

[asso-ajaf.org](https://www.asso-ajaf.org)

Ajaf Asso

@BeAllergo

Assoajaf

Siège Social

Association des Jeunes
Allergologues de France (AJAF)
10 rue de la justice
bât A 75020 Paris



Décembre 2020

L'ANAFORCAL et la SFA recrutent !

D'autres organisations en allergologie que l'AJAF existent (et oui !) pour **nous défendre** et ont besoin aussi de **nouvelles recrues**.

- Pour les jeunes allergologues fraîchement diplômés, quel que soit leur parcours (DES, Capacité, DESC, FST) : l'**ANAFORCAL** (Association de Formation Continue en Allergologie) a besoin de nous.

L'ANAFORCAL est responsable, entre autre, de la formation continue des allergologues, organise de nombreux événements comme le CFA, les Rencontres Francophones d'Allergologie et le Séminaire Botanique.

Faire partie du bureau d'une association en allergologie, c'est d'abord participer au rayonnement et à la promotion de notre si belle spécialité et surtout à la perpétuité de ces associations qui sont indispensables. Pour l'ANAFORCAL en particulier, c'est aussi l'occasion de rencontrer des allergologues d'horizons différents, d'être au cœur de la formation de ces derniers et de travailler sur des projets concrets et différents du quotidien.

Le bureau de l'ANAFORCAL souhaiterait intégrer de « jeunes allergologues » afin de répondre aussi à des problématiques plus actuelles. N'hésitez pas à nous contacter (assoAJAF@gmail.com) ou allez directement sur <https://anaforcal.lesallergies.fr/contact/> si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

- Pour tout intéressé : la **SFA** (Société Française d'Allergologie) recherche un jeune allergologue sachant manier les réseaux sociaux avec beaucoup d'aisance.

Afin de développer la communication de la SFA sur les nouveaux réseaux sociaux (Twitter, Facebook notamment), la SFA recherche un jeune allergologue pouvant relayer leurs informations sur les réseaux sociaux. Il s'agirait donc de dynamiser ces canaux de communication et de promouvoir l'allergologie. Une très belle entrée dans le monde associatif ! Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter (assoAJAF@gmail.com).

Etude ERAPP - Menaces sur le remboursement des APSI

La HAS a demandé de fournir des données pour justifier de l'efficacité et de la sécurité de l'ITA sublinguale afin de décider en 2023 du maintien du taux de remboursement des APSI par l'Assurance Maladie (30% actuellement pour l'ITA sublinguale gouttes).

La Société Française d'Allergologie a pour cela lancé l'**étude ERAPP** (Étude sur le Ressenti des APSI de la Part des Patients), étude prospective, nationale, où tous les patients recevant un traitement par APSI sont invités à répondre à un questionnaire en ligne à M0, M6 et M15. Le Pr Pascal DEMOLY et le Dr Davide CAIMMI sont les investigateurs de cette étude.

En pratique, les patients reçoivent un message d'information les invitant à participer, lors de la réception de leurs flacons de désensibilisation ALK ou Stallergènes.

Comment soutenir cette étude ?

- en informant nos patients de l'existence et de l'utilité de cette étude
- en les encourageant à répondre aux questionnaires
- en diffusant le message à nos chefs, consœurs, confrères et co-internes



L'objectif est d'inclure 80 000 patients sur 1 an pour obtenir des résultats solides et pouvoir défendre le remboursement des APSI.

C'est essentiel pour les patients d'aujourd'hui et de demain, afin qu'ils puissent continuer à bénéficier de ce traitement, le seul disponible ayant un impact sur leurs allergies.

Présidente

Dr Claire Mérigaud Le Thai
(Paris)

Secrétaire générale

Noémie Worbe
(Rouen)

Tésorier

Dr Jérémy Corriger
(Nancy)

VP représentante ANAFORCAL

Dr Sarah Saf
(Paris)

VP Communication

Dr Charlotte Beaumont
(Clermont-Ferrand)

Chargé de mission Scientifique

Dr Luc Colas
(Nantes)

Chargée de mission Communication

Dr Louise Collin
(Dijon)

Chargée de mission Capacité, installation, post-internat

Dr Jérôme Lesniak
(Boulogne Billancourt)

Chargée de mission Communication

Dr Claire Pascal
(Paris)

Chargée de mission Enseignement

Dr Marie Prévost
(Tours)

Mail

asso-ajaf@gmail.com

Suivez-nous sur les réseaux !

asso-ajaf.org

Ajaf Asso

@BeAllergo

Assoajaf

Siège Social

Association des Jeunes Allergologues de France (AJAF)
10 rue de la justice
bât A 75020 Paris